Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2018

M. Michel Bergeron
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Consultation publique sur la Réserve écologique de L'Île-Brion
Questions du 30 octobre 2018 (nos 1 à 7)

Monsieur,

Concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le **2 novembre** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca
twitter.com/BAPE_Quebec

1. La Loi sur la conservation du patrimoine naturel stipule qu'une réserve écologique est une aire constituée notamment pour :
   Conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique.
   - Veuillez définir « intégrité de l'état naturel des éléments constitutifs de la diversité biologique » ;
   - Veuillez définir « dynamique des écosystèmes » ;
   - Joindre une liste bibliographique scientifique traitant de ces aspects.
2. Possédez-vous des documents d'archives décrivant les étapes franchies, notamment en ce qui a trait aux consultations, et les discussions ayant eu lieu en préparation à la création de la réserve écologique de l'Île-Brion en 1988 ? Si oui, nous les transmettre.
3. Veuillez déposer les documents suivants :
   - DUFOUR-TREMBLAY, G. (2018) Visite de l'île-Brion ;
   - RICHARD, A. (2013) Inventaire du Pluvier siffleur et du Grèbe esclavon effectué dans la réserve écologique de l'île Brion en 2013.
4. Veuillez déposer les lignes directrices concernant les mesures à prendre en cas d'invasion d'insectes, de feu, de menace par le milieu extérieur ou de toute autre menace à une réserve écologique (M. Léopold Gaudreau, DT5, en processus d'impression).
5. Existe-t-il une politique ou une directive ministérielle en matière de gestion des aires protégées (DM5, p.7) ? Si oui, la déposer à la commission.
6. Le MERN nous indique que la portion hors réserve est sous la juridiction du MELCC et non du MERN, et ce, malgré que ce territoire soit de domanialité publique (DQ6.1). Veuillez confirmer votre rôle et vos orientations de gestion sur la portion hors réserve.
7. Selon les réponses reçues de la part du MERN (DQ6.1), votre ministère porte la responsabilité du Plan d'affectation du territoire public et la portion hors réserve est couverte par trois zones d'affectations (Zones 11-36, 11-33 et zone 11-12). Veuillez situer ces trois zones sur une carte.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca
twitter.com/BAPE_Quebec